

MAIRIE
DE

Archives

V I R A

0 9 1 2 0

Tél/Fax 05 61 68 71 50

Mairie.vira@orange.fr

Vira, le 9 décembre 2010

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 7 décembre 2010 convoquée le 02 décembre 2010

Présents : Gilles BERDOT, Pierre BRICOUT, Igor CABEZOS, Viviane JURADO, Hélène POUJOL, Jean-François SPRIET

Absents : Christian AUTHIE, Philippe BABIN, Jean-Louis CLAUZET, Dominique JALLIER

Pouvoir :

Secrétaire de séance : Hélène Poujol

Approbation du compte rendu de la réunion du 16 novembre 2010

Le compte rendu de la réunion du 16 novembre 2010 est adopté à l'unanimité

Comptes rendus des réunions des délégués

Il n'y a pas eu de réunion depuis la dernière séance.

Projet de délibération pour la reconduction de la convention sur la télétransmission :

La convention autorisant la télétransmission des documents vers le contrôle de la légalité (délibérations et arrêtés) avait été signée pour l'année 2010. Le Conseil délibère favorablement, à l'unanimité, pour autoriser le maire à signer une nouvelle convention pour 2011.

Projet de délibération pour l'attribution d'une indemnité au receveur municipal

L'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 définit les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables chargés des fonctions de Receveur des Communes et Etablissement Publics Locaux.

Cette indemnité trouve son fondement dans la mission de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable que le Receveur accepte de fournir à la Commune. L'article 4 de l'arrêté du 16 décembre 1983 précise que cette indemnité est calculée par application d'un tarif réglementaire à la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre, afférentes aux trois dernières années.

Considérant la mission de conseil sollicitée auprès du Receveur Municipal et son accord consécutif, il est proposé d'accorder cette indemnité au taux maximum prévu par l'arrêté interministériel sus-cité.

Après en avoir *longuement* débattu, le conseil délibère favorablement pour le versement de cette indemnité.

Projet de délibération confirmant les conditions de mise à disposition de la salle des fêtes :

Le 25 mai 2009, le conseil municipal avait adopté de nouvelles dispositions de fonctionnement de la salle des fêtes (mise à disposition possible pour les entreprises de la commune et leur personnel, pour des structures d'intérêt général...).

Ces dispositions n'avaient jamais été confirmées par une délibération.

Le conseil délibère et décide, à l'unanimité, de confirmer ces nouvelles dispositions.

Calendrier prévisionnel des réunions 2011

Le calendrier prévisionnel suivant est retenu :

18 janvier	8 mars	12 avril	17 mai
14 juin	12 juillet	6 septembre	11 octobre
15 novembre	13 décembre		

Projet de délibération autorisant la création d'un poste d'employé communal à temps non complet et son embauche :

Le maire expose qu'il n'est pas certain d'obtenir l'accord sur un contrat aidé pour 2011.

Dans ces conditions il sera nécessaire d'embaucher, sur un horaire minimum, un employé communal dans le cadre d'un emploi à durée déterminé (CDD).

Après en avoir délibéré, le conseil décide d'autoriser cette embauche, au cas où il ne serait pas possible d'obtenir un contrat aidé, dans les conditions suivantes :

- ▶ Durée 6 mois
- ▶ Rémunération sur la base du SMIC
- ▶ Horaire : 16 heures par semaine
- ▶ Appel à candidature sur la commune.

Cette délibération engage éventuellement les finances de la commune à hauteur de 4000 € environ, charges comprises, pour 6 mois.

Cette décision sera réévaluée dans le premier semestre pour en mesurer la compatibilité avec les finances communales et essayer de trouver une autre solution.

Questions diverses :

- ▶ Finances de la commune : les finances ne posent actuellement aucun problème ; mais il est rappelé que les investissements importants ont été reportés et que l'embauche éventuelle, selon les conditions ci-dessus, absorberaient l'essentiel de la marge de manœuvre.
- ▶ La subvention européenne, dans le cadre de Terre de Fraternité, a enfin été versée. La demande date de 2004...
- ▶ Les travaux électriques de l'Eglise sont terminés.
- ▶ Budget 2011 - investissements à prévoir :
 - Réfection du toit de la salle des fêtes : l'appel à concurrence est prêt et sera lancé début janvier. Subvention espérée : 15% (CG09)
 - Mise aux normes « handicapés » : budget 78 000€ ht
Nous avons les réponses sur 2 des 3 subventions demandées :
Conseil Général : demandé 11700 € - obtenu 7800 € (10% contre 15%)
Région : demandé 31200 € - obtenu 27340 € (40% comme demandé, mais hors aléas et maîtrise d'œuvre...

L'Etat : la subvention demandée de 19500 € est toujours en attente.

Nous prendrons une décision définitive après la réponse de l'Etat.

- Mise en place d'une prise en triphasé à la salle des fêtes (puissance importante nécessaire pour certains concerts) + révision éclairage suite problèmes rencontrés
- Poursuite de l'éclairage public non réalisée en 2010
- Tranche habituelle de voirie (± 14000 €)
- ▶ Mise en place d'une pierre au coin du chemin de la Bouiche et du grand Cami : la pierre envisagée fait environ 5 t. Igor regarde le moyens d'une mise en place éventuelle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Quoi	Qui	Quand	Observations
Délibération sur télétransmission	Brigitte	Dans les 15 j	
Délibération sur indemnité au receveur	Brigitte	Dans les 15 j	
Délibération salle des fêtes	Brigitte	Dans les 15 j	
Délibération sur une embauche	Brigitte	Janvier	Si refus emploi aidé